

Court-termisme financier : la fin d'un mythe ?



Véronique Blum

PRAG-Université Grenoble 2

veronique.blum-garier@iut2.upmf-grenoble.fr

Cet article propose un retour sur le concept de court-termisme devenu théorie. La synthèse de trente années de recherches sur une théorie multidisciplinaire met à jour les limites de la formalisation théorique proposée par Laverty (1996). Le cadre structuré a donné lieu une recherche foisonnante ayant souvent suivi de fausses pistes. Cet article tente de comprendre les motifs de ce mépris et propose une nouvelle appréhension du sujet adaptée à ce type de concepts protéiforme. Une discussion des résultats ouvre de nouvelles pistes de recherches.

Mots clefs : court-termisme, carte heuristique, processus de décision

This research note aims to the opening of a new discussion on short-termism. Offering a review of three decades of literature, it highlights the limits of the theoretical framework as suggested by Laverty (1996). This framework first designed to provide researchers with a structure for finding answers has though mislead many, as conclusions on the topic are still fuzzy. These notes include a discussion that aims both to understand where the limits of the framework were standing and suggest new research areas.

Key words : short-termism, mindmap, decision making

JEL : M2, D7, L2

Trente ans de procès du court-termisme économique ont échoué à produire des preuves suffisantes de culpabilité alors que se sont successivement présentés au banc des accusés les managers, les marchés financiers personnifiés en actionnaires, et les organisations. A chaque crise majeure (financière ou humaine) la réouverture du dossier est envisagée pour nouvel élément à charge. Pourtant, la théorie du court-termisme reste difficile à valider. Les participants à la Commission d'enquête sur la Crise des Subprimes (icône populaire du court-termisme), nommée par la Maison blanche, ont par exemple tant de mal à s'accorder qu'ils ont préféré produire deux rapports divergeant sur les responsabilités, l'un accusant le trop de libéralisme, l'autre l'excès de régulation.

Le concept de court-termisme économique s'est construit sur des expressions consacrées, vieilles de plusieurs siècles, et datant d'une époque dépourvue d'instruments d'analyse permettant des projections futures. Au 20^{ème} siècle, un cumul d'observations communes se confond à des «axiomes» généralement admis, qui permettent au concept de «court-termisme» le gain du rang de théorie. La représentation de Laverty (1996) dont l'objectif est de faire